

Montréal, le 14 janvier 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs d'EGQ à compter du 1^{er} janvier 2026
Dossier de la Régie : R-4303-2025

La Régie a bien reçu les correspondances de l'ACEFO et de la FCEI dans le dossier cité en objet¹, et requérant un délai additionnel de 5 jours pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à EGQ, prévu le 16 janvier 2026 à la décision procédurale D-2026-001².

En raison des audiences en cours au dossier R-4307-2025, les intervenantes demandent notamment à la Régie d'accorder jusqu'au 23 janvier 2026, le dépôt des DDR à EGQ et de décaler l'ensemble des dates du calendrier selon un délai équivalent, à l'exception de la période fixée pour l'audience.

Bien que la Régie soit sensible aux motifs derrière les délais demandés, elle doit tenir compte du traitement en temps opportun de la preuve, en vue des audiences débutant le 23 mars 2026. En conséquence, la Régie modifie le calendrier de traitement du dossier mentionné en objet, selon ce qui suit :

23 janvier 2026, 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR à EGQ
6 février 2026, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'EGQ aux DDR
13 février 2026, 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires des personnes intéressées

¹ Pièces [C-ACEFO-0022](#) et [C-FCEI-0013](#)

² Décision [D-2026-001](#), p. 16.

23 février 2026, 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
27 février 2026, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss